

ÈNE

Astrida, le 23 juin 1950

ASTRIDA



13345

Monsieur l'Administrateur Territorial;

no 1592 Hyg.
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre n° I848/Hyg. du 19 juin 1950 relative à l'aménagement de deux sources dans le Centre Urbain d'Astrida.

Je tiens à vous signaler immédiatement:

1. que les interventions du F.B.I. portent essentiellement sur les milieux coutumiers et ruraux;
2. que les travaux effectués actuellement pour approvisionnement en eau au poste F.B.I. à Tumba, profitent grandement aux indigènes des environs (de 20 à 40 m³ d'eau disponible par jour);
3. que je ne dispose pas de crédits à cet effet en ce moment du moins, Néanmoins je transmettrai votre requête avec avis favorable aux Instances Supérieures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régional

FRANZ GEVAERTS

A Monsieur l'Administrateur Territorial
Chef du Territoire de et à

A S T R I D A

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 1847 /HYG.

Objet:

Captage des sources.-

Astrida, le 19 juin 1950.-

I annexe

Cl.

Monsieur

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que vu l'urgence, j'ai pris la liberté de transmet-
tre directement à Monsieur le Directeur du Fonds du
Bien-Etre Indigène la demande d'un crédit de
25.000 frs destiné à la construction de 2 réservoirs
d'eau potable dans la C.U. d'Astrida.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

R

Monsieur le Gouverneur du R.U.
à USUMBURA.-
e/couvert de Mr le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

Monsieur le Résident du Ruanda
à

K I G A L I .-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 1848 /Hyg.

Objet:
Captage des sources.-

Astrida, le 19 juin 1950.-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre organisme, un crédit de 25.000 frs destiné à la construction de deux réservoirs d'eau potable dans la C.U. d'Astrida.

Quatre sources captées publiques constituent l'approvisionnement en eau de deux cent cinquante européens, cent quatre-vingts asiatiques, deux mille quatre cents extra-coutumiers et plus d'un millier d'indigènes banyaruanda: malades hospitalisés, population pénitentiaire, indigènes des sous-chefferies limitrophes.

Deux sources situées à proximité du quartier résidentiel européen sont réservées à l'usage de ces habitants. La troisième source qui coule en contre-bas du quartier commercial asiatique approvisionne ce quartier et la plus grande partie de la population de la cité indigène, ainsi que les natifs de la sous-chefferie Mamba. La dernière sert à l'approvisionnement de l'hôpital indigène et aux banyaruanda de Cyarwa-Musange. La troisième source dont le débit décroissait depuis le début de l'année a cessé depuis quelques jours de s'écouler dans le réservoir construit en contre-bas. Des fouilles de dégagement ont permis de constater que l'eau de la nappe souterraine s'écoule par des fissures situées sous le réservoir.

Le service des sources du Fonds du Bien-Etre Indigène à Astrida a accepté de diriger les travaux nécessaires à un nouveau captage. Le réservoir actuel devra être démolé et reconstruit en contre-bas.

Un second réservoir devra être construit à la source de l'hôpital (n°4), qui est la seule à ne pas en être dotée, afin de satisfaire aux besoins des indigènes coutumiers et extra-coutumiers.

Un crédit que j'estime à 25.000 frs serait nécessaire pour la construction de ces deux réservoirs. Les travaux de captage de la source n°3 seront exécutés par la main d'œuvre pénitentiaire.

Aucune demande de crédit n'a été introduite par la voie des prévisions annuelles. En effet, la Regideso avait projeté d'amener l'eau courante à Astrida en 1949 et d'assurer la distribution à domicile en 1950. Dates qui furent ultérieurement reportées.

Actuellement, suite au cas fortuit relaté plus haut, une solution doit être trouvée d'urgence.

Monsieur le Directeur Régional
du FONDS DU BIEN-ETRE INDIGENE

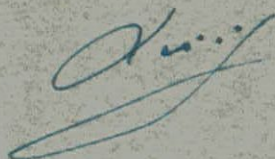
à A S T R I D A .-

En effet la population indigène et extra-coutumière étant obligée de s'approvisionner aux sources jusqu'ici réservées aux habitants du quartier résidentiel européen la fourniture d'eau subit actuellement de gros retards. A la saison sèche, la baisse du débit des sources amènera inévitablement une pénurie d'eau potable.

Le crédit demandé permettrait de trouver une solution à l'approvisionnement de la population européenne, extra-coutumière et munyarunda pour 1950. Lorsque la Regideso assurera la distribution d'eau potable, ces réservoirs pourront être facilement transformées en lavoirs publics.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I. REISDORFF,



RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 19 juin 1950.-

N° 1847 /HYG.

Objet:

Captage des sources.-

M

I annexe

Monsieur

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vu l'urgence, j'ai pris la liberté de transmettre directement à Monsieur le Directeur du Fonds du Bien-Etre Indigène la demande d'un crédit de 25.000 frs destiné à la construction de 2 réservoirs d'eau potable dans la C.U. d'Astrida.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,



Monsieur le Gouverneur du R.U.
à USUMBURA.-
s/couvert de Mr le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

Monsieur le Résident du Ruanda
à

K I G A L I .-

N° 1848 /Hyg.

Objet:

Captage des sources.-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre organisme, un crédit de 25.000 frs destiné à la construction de deux réservoirs d'eau potable dans la C.U. d'Astrida.

Quatre sources captées publiques constituent l'approvisionnement en eau de deux cent cinquante européens, cent quatre-vingts asiatiques, deux mille quatre cents extra-coutumiers et plus d'un millier d'indigènes banyaruanda: malades hospitalisés, population pénitentiaire, indigènes des sous-chefferies limitrophes.

Deux sources situées à proximité du quartier résidentiel européen sont réservées à l'usage de ces habitants. La troisième source qui coule en contre-bas du quartier commercial asiatique approvisionne ce quartier et la plus grande partie de la population de la cité indigène, ainsi que les natifs de la sous-chefferie Mamba. La dernière sert à l'approvisionnement de l'hôpital indigène et aux banyaruanda de Cyarwa-Musange. La troisième source dont le débit décroissait depuis le début de l'année a cessé depuis quelques jours de s'écouler dans le réservoir construit en contre-bas. Des fouilles de dégagement ont permis de constater que l'eau de la nappe souterraine s'écoule par des fissures situées sous le réservoir.

Le service des sources du Fonds du Bien-Etre Indigène à Astrida a accepté de diriger les travaux nécessaires à un nouveau captage. Le réservoir actuel devra être démoli et reconstruit en contre-bas.

Un second réservoir devra être construit à la source de l'hôpital (n°4), qui est la seule à ne pas en être dotée, afin de satisfaire aux besoins des indigènes contumiers et extra-coutumiers.

Un crédit que j'estime à 25.000 frs serait nécessaire pour la construction de ces deux réservoirs. Les travaux de captage de la source n°3 seront exécutés par la main d'œuvre pénitentiaire.

Aucune demande de crédit n'a été introduite par la voie des prévisions annuelles. En effet, la Regideso avait projeté d'amener l'eau courante à Astrida en 1949 et d'assurer la distribution à domicile en 1950. Dates qui furent ultérieurement reportées.

Actuellement, suite au cas fortuit relaté plus haut, une solution doit être trouvée d'urgence.

Monsieur le Directeur Régional
du FONDS DU BIEN-ETRE INDIGENE

à A S T R I D A .-

En effet la population indigène et extra-coutumière étant obligée de s'approvisionner aux sources jusqu'ici réservées aux habitants du quartier résidentiel européen la fourniture d'eau subit actuellement de gros retards. A la saison sèche, la baisse du débit des sources amènera inévitablement une pénurie d'eau potable.

Le crédit demandé permettrait de trouver une solution à l'approvisionnement de la population européenne, extra-coutumière et munyaruada pour 1950. Lorsque la Regideso assurera la distribution d'eau potable, ces réservoirs pourront être facilement transformées en lavoirs publics.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I. REISDORFF,